

Réunion avec les riverains de l'Allée de Montauban

du 01^{er} avril 2017

Participants :

Riverains :

- Mme TEYSSANDIER
- Mr et Mme MICHEL
- Mr et Mme MORENO
- Mr PARET

Elu :

- CUISENIER Laurent

Conseil de Quartier :

- VESIN Patrice

Rappel du contexte par Laurent CUISENIER et Patrice VESIN :

Suite à la fiche de signalement communiquée le 26/09/2015 par Mr ALBOUY, des membres du CQ ont rencontré Mr ALBOUY et PARET pour évoquer sur le terrain les problèmes rencontrés : nombreuses incivilités de la part de « visiteurs nocturnes ».

Une difficulté importante se posait également : lors de la réunion du Conseil Municipal du 06 mars 1992, l'impasse avait été intégrée dans le domaine public, mais la régularisation n'avait pas été faite sur le cadastre.

Aussi, depuis cette date, l'Allée de Montauban a continuée à être considérée comme publique par les services (ramassage des ordures, distribution du courrier...) alors que les documents officiels attestaient que cette voie était privée.

C'est pourquoi, lorsque nous avons rencontré Mr LEPRETRE, puis Mr CUISENIER pour leur exposer les problèmes rencontrés, ceux-ci nous ont proposé deux solutions envisageables :

- Considérer que la voie était toujours privée, ce qui laissait aux riverains la possibilité de réaliser des aménagements permettant d'empêcher la circulation des non-riverains sur la voie (portails, chaîne...).
- Faire actualiser le cadastre et la voie étant publique, mettre en place une signalisation (panneau d'interdiction « sauf riverains ») ce qui est censé permettre de faire intervenir la police en cas de problème ou d'incivilités.

Mr PARET et ALBOUY demandaient également, au nom des riverains, qu'une haie masquant la vue sur la ville soit plantée en bordure du terrain appartenant à l'OPAC qui longe l'Allée de Montauban afin que la « qualité de la vue nocturne sur la ville » ne soit plus un argument pour les visiteurs.

Il a aussi été envisagé d'installer une caméra pouvant décourager les « visiteurs indécents ». Une caméra a été fournie par Mr REGAIRAZ et devrait être installée très prochainement.

Difficulté rencontrée pour la réalisation des travaux de plantation de la haie : la répartition de la prise en charge des frais occasionnés.

Après plusieurs « négociations », l'organisation envisagée a été :

- Prise en charge du coût des plants par la commune pour environ 2000 €
- Plantation et entretien pris en charge par les riverains
- Convention avec l'OPAC, propriétaire du terrain limitrophe.

Puis il a été évoqué la possibilité de prise en charge par la commune de l'ensemble des coûts.

Une autre solution était de planter la haie sur l'espace « trottoir », afin de ne pas avoir de convention à signer avec l'OPAC.

Il avait été proposé, lors de son implantation, de vérifier l'impact du panneau d'interdiction « sauf riverains » après quelques mois.

Malheureusement, à ce jour, les riverains constatent que les visiteurs indécents continuent à passer leur soirée Allée de Montauban, provoquant les mêmes nuisances !

Les interventions de la police sont très limitées tant qu'un délit de type cambriolage n'est pas constaté.

Cette nouvelle réunion consistait donc, après 1 an environ, à échanger sur le constat et surtout à réfléchir à la solution à mettre en place pour en finir avec ces différents problèmes.

Les participants, après un tour de table destiné à définir ce qui est acceptable pour eux, et constaté que la plantation d'une haie ne sera peut-être pas une bonne solution « définitive », estiment qu'avant toute décision, il convient de s'assurer des coûts, contraintes et atouts du maintien de la privatisation de l'Allée permettant la mise en place d'un système de fermeture.

Les points qu'il sera utile de valider préalablement :

- Existence d'un éventuel droit de passage sur l'Allée
- Coûts engendrés par :
 - construction barrière (plusieurs possibilités)
 - local poubelles
 - regroupement boîtes aux lettres (si utile)
 - assurance RC
 - électricité
 - ...
- Eventuelle « réactivation » de l'association syndicale du lotissement

- Il est évoqué la possibilité de rencontrer les propriétaires du lotissement rue de Lueppe, pour échanger sur leur expérience.
- Patrice VESIN transmettra prochainement les coûts moyens constatés sur son lotissement.

Mr ALBOUY étant depuis 2 ans en contact avec les élus et le CQ, il est convenu qu'il restera leur interlocuteur et que dès que les éléments ci-dessus seront réunis, un rendez-vous sera proposé pour faire le point sur la décision à prendre par l'ensemble des riverains (en septembre au plus tard).

La chaussée a récemment été « défoncée » par les travaux d'adduction des évacuations d'eau et l'enrobé n'a pas été refait, Mr CUISENIER se charge de relancer la CAPI pour vérifier pour quelle raison ces travaux n'ont pas été faits, même provisoirement. Ils devront, bien entendu, être faits avant la confirmation éventuelle de la privatisation de la voie.

QD :

- Gérard PARET évoque des problèmes d'arrivée d'eau non résolus.
- Existence « historique » d'un chemin passant sous la résidence de Mme LENOIR, faut-il le faire remettre en état?